



RAPPORT SUR LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

Antécédents

1. En tant que partie intégrante de sa coopération technique, l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) facilite l'accès des États Membres aux fournitures de santé publique essentielles par l'intermédiaire du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable), du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) et des achats remboursables pour le compte des États Membres (collectivement appelés Fonds renouvelables régionaux). Le Fonds renouvelable a été créé en 1977 conformément à la résolution CD25.R27 du Conseil directeur pour faciliter la disponibilité en temps voulu de vaccins de qualité aux prix les plus bas. Le Fonds stratégique a été établi en 1999 suite aux demandes des États Membres pour une assistance dans l'achat de fournitures stratégiques de santé publique destinées à lutter contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et les maladies négligées. Depuis 2013, le Fonds stratégique incorpore des médicaments pour prévenir et traiter les maladies non transmissibles. Le mécanisme d'achats remboursables a été créé en 1951 en application de la résolution CD5.R29 pour soutenir l'achat d'articles pour les programmes de santé qui ne peuvent être obtenus ou difficiles à obtenir par les États Membres.

2. En 2013, le 52^e Conseil directeur a adopté la résolution CD52.R12, *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres (1)*. Cette résolution préconisait une augmentation de la commission prélevée sur les achats de toutes les fournitures de santé publique de 3,50 % à 4,25 % à compter du 1^{er} janvier 2014. Sur les 4,25 %, 3 % du coût net des produits achetés par l'intermédiaire du Fonds renouvelable et du Fonds stratégique sont déposés sur le compte de capital du Fonds concerné pour fournir aux États Membres une ligne de crédit. Les 1,25 % restants sont déposés dans le Fonds spécial d'appui aux programmes afin d'aider à couvrir les coûts globaux du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) —coûts administratifs, de fonctionnement et de personnel— pour gérer les Fonds renouvelables régionaux. La résolution demandait également que la Directrice examine la commission prélevée et présente un rapport sur son utilisation à la fin de chaque exercice biennal.

3. En 2020, le 58^e Conseil directeur a adopté la résolution CD58.R4, *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres (2)*. Cette résolution prévoyait une augmentation de la composante administrative de 1,25 % à 1,75 % et une diminution compensatoire de la composante du compte de capital de 3 % à 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce changement visait à répondre à l'augmentation des coûts de gestion des FRR tout en maintenant le montant de la charge globale à 4,25 %.

4. Le présent document est le premier rapport sur la résolution CD58.R4. Il fournit une mise à jour sur les progrès réalisés par le BSP au cours de l'exercice biennal 2022-2023 en ce qui concerne les ressources financières perçues à partir de la composante administrative de 1,75 % de la commission. Ce document présente également de nouvelles priorités financées par le volet administratif de 1,75 % et propose certains ajustements, principalement au volet des frais de 2,5 %, afin de maximiser les possibilités de donner suite à de nouvelles priorités. Les priorités sont axées sur la promotion de la fabrication et des innovations régionales, la préparation et la riposte aux pandémies, ainsi que l'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies, y compris celles qui sont coûteuses.

Analyse de la situation

5. Les ressources financières provenant de la composante administrative de 1,75 % de la commission sont disponibles pour l'exercice biennal suivant. À la fin de 2021, un total d'US\$ 34,2 millions¹ perçus au titre de la composante administrative de 1,75 % de la commission prélevée sur les marchés publics par le biais des Fonds renouvelables régionaux au cours de l'exercice biennal 2020-2021 a été mis à disposition pour l'exercice biennal 2022-2023. Un montant supplémentaire de \$13,4 millions a été dégagé au titre des ressources allouées au titre des exercices biennaux précédents, ce qui porte le montant total des ressources disponibles à \$47,6 millions de dollars, comme le montre le tableau 1.

**Tableau 1. Exécution financière des ressources financières
recueillies en 2022-2023 jusqu'en 2021
(US\$)**

Exercice biennal	Disponible pour allocation (A)	Approuvé pour l'exercice biennal	Dépenses (B)	Solde restant (A) - (B)
2022-2023	47 642 056	37 679 850	26 049 911	21 592 145

Note : Le solde ne comprend pas les ressources financières perçues au cours de l'exercice biennal 2022-2023, car elles seront disponibles pour l'exercice biennal 2024-2025.

6. Pour l'exercice biennal 2022-2023, l'Organisation a déclaré des dépenses de fonctionnement et d'activités liées aux Fonds renouvelables régionaux de \$26 millions, comme indiqué dans le tableau 2. Par rapport à l'exercice biennal 2020-2021, les dépenses totales ont augmenté de \$6,3 millions, la moitié de cette augmentation étant attribuable aux dépenses salariales (\$3,1 millions). Comme pour les exercices biennaux précédents, les dépenses salariales ont représenté la principale composante des coûts, représentant 71 % des dépenses totales de l'exercice biennal 2022-2023. Au cours de cet exercice biennal, le BSP a mis en œuvre des activités liées aux opérations des Fonds renouvelables régionaux et à la prestation de la coopération technique dans des domaines clés, notamment la vaccination, l'assurance de la qualité, la planification de la demande de vaccins et de médicaments et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les dépenses totales pour ces activités se sont élevées à \$5,9 millions. En outre, le BSP a mis en œuvre des projets d'investissement pour créer des gains d'efficacité et améliorer le soutien aux États Membres. Les dépenses totales consacrées aux projets d'investissement se sont élevées à \$1,7 million.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis.

Le BSP a lancé le portail des Fonds renouvelables régionaux pour les États Membres, ce qui a donné aux pays et territoires participants un accès rapide à l'information et par la numérisation des processus de quantification et de planification de la demande.

Tableau 2. Exécution financière par catégorie, en 2022 et 2023
(US\$)

	2022	2023	Total des dépenses en 2022-2023
Décaissements de salaires : postes fixes et non-fixes	8 098 380	10 351 108	18 449 488
Activités	1 650 794	4 240 288	5 891 082
Projets d'investissement	500 638	1 208 703	1 709 341
Total	10 249 812	15 800 099	26 049 911

7. En collaboration avec les États Membres, le BSP a initié et traité plus de 4200 bons de commande au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et a coordonné la logistique correspondante pour chaque expédition. Ces bons de commande ont représenté plus de \$1,7 milliard pour *a)* le coût des marchandises, y compris les produits biologiques et le matériel d'injection, l'équipement de la chaîne du froid et les vaccins, *b)* des fournitures de santé publique et des médicaments contre le VIH, la tuberculose, le paludisme, les maladies infectieuses négligées et les maladies non transmissibles, *c)* le diagnostic *in vitro*, la lutte antivectorielle et les fournitures médicales, *d)* les fournitures pour répondre à la pandémie de COVID-19 et *e)* le coût du fret, de l'assurance et des frais administratifs pour la livraison de ces fournitures. On estime qu'au cours de l'exercice biennal, les États Membres ont protégé plus de 130 millions de personnes grâce aux vaccins et plus de 30 millions de personnes grâce à l'accès aux médicaments et autres fournitures de santé publique.

8. L'augmentation des besoins en fournitures découlant de la vaste réponse des pays à la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation exceptionnelle des ressources financières provenant de la composante administrative de 1,75 % de la commission en 2021 et 2022, ce qui a entraîné un solde de \$21,6 millions dans le Fonds spécial pour l'appui aux programmes après la mise en œuvre du plan de travail 2022-2023. Si l'on ajoute les recettes perçues au cours du même exercice biennal (tableau 2), le solde total pour l'exécution lors des exercices suivants s'élève à \$53,9 millions. Compte tenu de cet équilibre, le BSP recherche actuellement des opportunités d'investissement stratégiques qui auront un impact réel pour les États Membres sans compromettre les budgets futurs.

9. L'augmentation des ressources financières recueillies pendant la pandémie de COVID-19 ne devrait pas se poursuivre à l'avenir. Comme le montre le tableau 3, les ressources financières perçues en 2023 grâce à la composante administrative de 1,75 % de la commission ont diminué de 37 % par rapport au montant perçu en 2022, ce qui suggère un renversement de la tendance pandémique. Les ressources financières provenant des frais administratifs en 2023 ont totalisé \$12,5 millions, tandis que les dépenses cette année-là ont atteint \$15,8 millions (voir le tableau 2). Dans ce contexte, le solde disponible de \$21,6 millions de ressources financières provenant de la composante administrative de 1,75 % de la commission est cruciale pour combler les lacunes futures et mettre en œuvre des projets essentiels visant à améliorer le service et la valeur pour les États Membres et à

créer des gains d'efficacité pour renforcer les Fonds renouvelables régionaux. Enfin, avec l'appui d'une firme externe, le BSP effectue une analyse des coûts de ces Fonds afin de déterminer les inducteurs de coût et les gains d'efficacité potentiels pour améliorer leur viabilité.

Tableau 3. Revenus enregistrés en 2022-2023
(US\$)

	2022	2023	Total
Revenus	19 894 885	12 453 271	32 348 156

Note : Les chiffres comprennent les gains et les pertes réalisés.

Priorités des Fonds renouvelables régionaux introduits au cours de l'exercice biennal 2024-2025

10. Les progrès rapides des innovations et des nouvelles technologies dans les vaccins et les médicaments remodelent le paysage de la prestation des soins de santé, offrant des percées dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies. De même, les percées en biotechnologie, en édition génomique et en recherche pharmaceutique ont conduit au développement de nouveaux traitements, diagnostics et vaccins efficaces, annonçant une nouvelle ère de possibilités médicales. Cependant, ces progrès s'accompagnent souvent d'inconvénients importants, notamment des prix élevés et des sources de fabrication et d'approvisionnement limitées. Alors que les pays de la Région des Amériques s'efforcent d'offrir un accès équitable à ces traitements de pointe, ils sont confrontés au défi de gérer des coûts et une demande sans cesse en hausse.

11. Les inégalités d'accès aux vaccins et aux autres technologies de santé essentielles pendant la pandémie de COVID-19 ont rappelé la fragilité des systèmes de santé mondiaux et l'importance cruciale de la préparation et de la résilience. Tout au long de la pandémie, les pays de la Région ont connu des perturbations sans précédent dans l'approvisionnement en fournitures médicales essentielles, notamment en équipements de protection individuelle, en tests de diagnostic et en vaccins. Cette crise a mis en évidence les risques inhérents au fait de s'appuyer uniquement sur les réponses mondiales et les vulnérabilités de l'infrastructure de santé de la Région, en particulier sa dépendance à l'égard de sources extérieures de produits de santé essentiels. Alors que les pays se tournent vers l'avenir, il est nécessaire d'investir dans l'innovation locale et les capacités de fabrication et de renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales pour répondre aux priorités sanitaires actuelles et assurer la résilience face aux crises futures.

12. Les Fonds renouvelables régionaux ont fait des progrès significatifs pour soutenir les réalisations régionales en matière de santé, mais il est nécessaire de recalibrer les priorités pour relever les défis émergents. Il est possible de renforcer le soutien des Fonds renouvelables régionaux aux États Membres afin de garantir des chaînes d'approvisionnement régionales résilientes et un accès continu aux nouvelles technologies et innovations, y compris les produits coûteux et les contre-mesures médicales. Les priorités critiques supplémentaires suivantes pour les Fonds renouvelables régionaux ont été introduites au cours de l'exercice biennal 2024-2025 :

- a) *Renforcement de l'innovation et de la fabrication régionales* : La priorité du renforcement de l'innovation et de la fabrication régionales découle de la reconnaissance que l'autosuffisance et la production locale jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité sanitaire et un accès

accru. Les États Membres ont souligné cette priorité en adoptant la résolution CD59.R3 en 2021 (3), en vue d'augmenter la capacité de production de médicaments essentiels et de technologies de la santé. En promouvant l'innovation et la fabrication régionales, les Fonds renouvelables régionaux visent à améliorer l'accès et à réduire la dépendance de la Région à l'égard des sources extérieures de produits de santé essentiels, contribuant ainsi à atténuer les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement, à renforcer la résilience face aux perturbations mondiales et à améliorer l'accès afin de répondre aux priorités régionales en matière de santé publique. En donnant la priorité aux fournisseurs régionaux, les Fonds renouvelables régionaux peuvent créer des conditions de concurrence équitables pour les innovateurs et les fabricants régionaux et leur permettre d'être plus compétitifs sur les marchés régionaux et mondiaux, conformément à la résolution CD59.R3. En outre, l'investissement dans l'innovation régionale et les capacités de fabrication favorise la croissance économique et la création d'emplois, réduit les coûts de transport tout comme l'impact environnemental et favorise le transfert de technologie et l'innovation, favorisant ainsi le développement durable à long terme.

- b) *Établissement d'accords régionaux d'approvisionnement pour une réponse rapide* : Afin d'améliorer les capacités de préparation et d'intervention pour faire face aux urgences de santé publique, il est impératif d'établir des accords régionaux d'approvisionnement. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les lacunes du fait de dépendre uniquement des réponses mondiales et d'un petit nombre de fournisseurs, et a mis en évidence la nécessité d'approches innovantes pour garantir un accès rapide aux fournitures médicales essentielles pendant les crises. En tirant parti de leur demande et de leur outils financiers pour négocier des accords sur les contre-mesures médicales, les Fonds renouvelables régionaux peuvent garantir de meilleures conditions d'accès précoce aux produits de santé essentiels tels que les vaccins, les diagnostics et les traitements pour nos États Membres. Les Fonds renouvelables régionaux visent à renforcer les défenses de la Région contre les futures crises sanitaires en renforçant sa capacité à sécuriser les fournitures médicales essentielles et en établissant un mécanisme de riposte régional robuste.
- c) *Création d'une réserve et centre régional* : Une réserve et centre régional est un outil précieux pour atténuer l'impact des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et réduire les coûts de transport pour les États Membres. Une fois de plus, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de santé aux augmentations soudaines de la demande et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, et a mis à jour la nécessité de disposer de réserves stratégiques de fournitures médicales essentielles. En outre, l'accent mis sur la réduction des coûts de transport pour les États Membres, en particulier ceux dont la population est plus petite, reflète un engagement à promouvoir l'équité, l'accessibilité et les interventions respectueuses de l'environnement. Les coûts de transport élevés peuvent augmenter considérablement le prix des produits de santé essentiels pour les petits pays, exacerbant les disparités en matière d'accès aux soins de santé (certains États Membres paient 6 à 7 fois le coût des produits pour les transporter).

13. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, le BSP a donné la priorité aux ressources de la composante administrative de 1,75 % de la commission pour soutenir la coopération technique, ainsi qu'aux activités visant à faire progresser ces priorités. Les progrès réalisés à ce jour à cet égard comprennent :

- a) *Renforcement de l'innovation et de la fabrication régionales* : Le BSP a réuni neuf fabricants régionaux de vaccins de six pays pour apprendre comment les Fonds renouvelables régionaux pourraient aider à surmonter les défis rencontrés dans la Région. Le BSP évalue comment ajuster les termes et conditions pour établir des préférences pour l'achat de produits fabriqués dans la Région, ainsi que des incitations pour les innovateurs et les fabricants régionaux. Ces incitations pourraient inclure des contrats pluriannuels et des garanties de marché pour les fabricants régionaux qui offrent la prévisibilité et la stabilité nécessaires pour des investissements à long terme dans la capacité de production et qui les encouragent à augmenter la production et à réduire les coûts. Ces avantages peuvent aider à compenser les coûts initiaux élevés et à rendre les fabricants régionaux plus attrayants pour les États Membres. Le BSP plaide pour un retour sur la santé publique des investissements essentiels en recherche et développement et en fabrication dans les innovateurs et les fabricants régionaux. En outre, le BSP travaille avec les fabricants régionaux pour mettre les produits issus des transferts de technologie à la disposition des États Membres par le biais des Fonds renouvelables régionaux, où ils sont actuellement limités aux marchés nationaux. Comme résultat récent de ce plaidoyer, les Fonds renouvelables régionaux auraient accès à un vaccin largement utilisé auprès d'un fabricant régional, plutôt que de dépendre de sources extérieures à la Région. En outre, ce fabricant régional permettrait également à la Région d'accéder plus rapidement à la prochaine génération de vaccins.
- b) *Établissement d'accords d'approvisionnement régionaux pour une intervention rapide* : Le BSP s'est concentré sur les accords de transfert de technologie des vaccins à ARNm et les accords d'approvisionnement pour garantir un accès précoce à un vaccin contre la grippe pandémique. Les deux initiatives sont menées avec des fabricants régionaux, soulignant l'importance de renforcer la résilience régionale. Un fabricant régional d'ARNm a déjà convenu des conditions d'approvisionnement des Fonds renouvelables régionaux si un vaccin est disponible, y compris pendant une pandémie. De plus, le BSP explore les options d'accès rapide à un vaccin contre la grippe pandémique auprès des fabricants régionaux en tirant parti de la demande systématique pour le vaccin contre la grippe saisonnière afin de réduire les coûts et d'assurer la durabilité. Le BSP pourrait optimiser davantage les processus d'approvisionnement et cerner les domaines à améliorer, jetant ainsi les bases de stratégies régionales d'intervention plus complètes en cas de pandémie.
- c) *Création d'une réserve et centre régional* : Le BSP étudie les options pour réduire les coûts de transport et créer une réserve ou centre de produits essentiels pour certains États Membres (par exemple, des vaccins pour les petits États insulaires en développement), ainsi que des produits qui profiteront à tous les États Membres (par exemple, des seringues). En mettant en commun les ressources et en coordonnant les efforts d'approvisionnement, le BSP peut garantir un accès rapide aux traitements, aux diagnostics et aux vaccins vitaux en cas d'épidémie ou d'urgence, renforçant ainsi la résilience de la Région tout en poursuivant les objectifs environnementaux.

14. Enfin, le BSP explore des mécanismes de financement novateurs pour surmonter les obstacles financiers à l'innovation, à la fabrication et à la résilience de la chaîne d'approvisionnement au niveau régional. Les sources de financement traditionnelles peuvent être insuffisantes pour soutenir les investissements à grande échelle dans l'innovation, la fabrication et l'infrastructure. Au moyen d'accords à long terme, de garanties de volume et de marché, ainsi que de frais de réservation pour la fabrication régionale, les Fonds renouvelables régionaux peuvent réduire les risques liés aux fabricants régionaux, aux institutions financières de développement et aux banques multilatérales de développement, et encourager ainsi un financement, une participation et une copropriété accrues dans les initiatives visant à renforcer l'industrie manufacturière dans la Région.

Mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre des nouvelles priorités

15. Le BSP continuera de promouvoir les priorités décrites ci-dessus afin de garantir des chaînes d'approvisionnement régionales résilientes et un accès aux nouvelles technologies et innovations, y compris les produits coûteux et les contre-mesures médicales en cas de pandémie. Les trois propositions suivantes concernant les opérations des comptes de capital des Fonds renouvelables régionaux pourraient accélérer et maximiser l'impact sur ces priorités :

- a) *Utilisation flexible des comptes de capital* : Les comptes de capital continueront d'accorder la priorité aux lignes de crédit aux États Membres qui en ont besoin. En outre, sous réserve de la disponibilité des fonds dans les comptes de capital, le BSP propose de mobiliser jusqu'à 15 % des comptes de capital pour encourager l'innovation et la fabrication régionales, mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement innovantes, négocier des accords pré-pandémiques ou développer des initiatives de financement, le tout dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de santé émergents des États Membres. Il peut s'agir de garanties de volume et de paiements anticipés pour les fabricants régionaux, de la constitution de stocks de certaines fournitures et de la création d'instruments de financement novateurs qui réduisent les risques liés au financement des institutions financières de développement et des banques multilatérales de développement, en particulier pour les fabricants régionaux. Les comptes de capital ne seront utilisés à ces fins qu'après la garantie de la ligne de crédit accordée aux États Membres.
- b) *Contributions flexibles aux comptes de capital* : Le BSP propose d'avoir la possibilité d'exempter les États Membres de la commission de 2,5 % pour les comptes de capital lorsqu'ils achètent des produits auprès de fabricants régionaux. Cette réduction des commissions, laissée à la discrétion du Directeur, pourrait contribuer à encourager la dépendance à l'égard des fabricants régionaux en rendant le coût de leurs produits plus compétitif, ainsi qu'à promouvoir l'autonomie régionale, ce qui profiterait à tous les États Membres.
- c) *Contributions flexibles aux comptes de capital* : Le BSP propose également d'exempter les États Membres de la commission de 2,5 % sur les comptes de capital pour les gros volumes de certains produits à coût élevé achetés par le biais des Fonds renouvelables régionaux. Cette exemption pourrait inciter les États Membres ayant des volumes importants à utiliser les Fonds, ce qui augmenterait les volumes d'achats effectués par leur intermédiaire afin de

générer des économies d'échelle et de réduire les coûts au profit de tous les États Membres. Ces exemptions seraient appliquées de la même manière pour tous les États Membres, quelle que soit leur taille, conformément à l'engagement des Fonds renouvelables régionaux en faveur de la solidarité et du panaméricanisme.

16. Les principes de solidarité et de panaméricanisme continueront de guider les efforts des Fonds renouvelables régionaux pour répondre aux besoins changeants de la Région. Les États Membres sont invités à réaffirmer leur engagement en faveur de l'action collective et du soutien mutuel en utilisant les Fonds renouvelables régionaux et en explorant des domaines allant au-delà de l'engagement actuel. L'utilisation de ces Fonds et la priorité accordée aux fabricants régionaux contribuent à maintenir ces valeurs fondamentales, démontrant à la fois l'unité dans l'adversité et la solidarité en améliorant les résultats en matière de santé pour tous. En conclusion, grâce à des efforts de collaboration et à un objectif commun, les Fonds renouvelables régionaux continueront de jouer un rôle central dans la promotion de la santé et du bien-être dans la Région.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

17. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce rapport, de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent et d'envisager l'approbation du projet de résolution figurant à l'annexe.

Annexe

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres [résolution CD52.R12]. 52^e Conseil directeur de l'OPS, 65^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2013. Washington, D.C. : OPS ; 2013. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/61068>.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres [résolution CD58.R4]. 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 28 au 29 septembre 2020 (session virtuelle). Washington, D.C. : OPS ; 2012. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58208>
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Accroissement de la capacité de production des médicaments et des technologies de la santé essentiels [résolution CD59.R3]. 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 (session virtuelle). Washington, D.C. : OPS ; 2021. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58269>.



Projet de résolution

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

Le 61^e Conseil directeur,

(PP1) Ayant considéré le *Rapport sur la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres* (document CD61/16) ;

(PP2) Reconnaissant le rôle historique du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable), du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) et des achats remboursables pour le compte des États Membres (collectivement appelés Fonds renouvelables régionaux) de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour faciliter l'accès des États Membres aux fournitures essentielles de santé publique, ainsi que l'évolution des besoins de la Région des Amériques sous l'effet des progrès rapides des innovations et des nouvelles technologies dans le domaine des vaccins et des médicaments, qui s'accompagnent souvent de coûts élevés ;

(PP3) Notant la nécessité de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, de l'innovation et de la fabrication régionales afin d'améliorer l'accès équitable aux technologies de la santé de qualité garantie, y compris en cas d'urgence ;

(PP4) Considérant les avantages potentiels de l'utilisation d'une petite partie des comptes de capital des Fonds renouvelables régionaux pour consolider le financement des biens publics régionaux et encourager les investissements dans l'innovation et la production régionales,

Décide :

(OP)1. De prier instamment tous les États Membres, en tenant compte de leur situation, de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs priorités :

- a) de continuer de reconnaître les Fonds renouvelables régionaux comme les mécanismes stratégiques régionaux de coopération technique les plus aptes à assurer un accès équitable aux fournitures de santé publique, y compris aux produits coûteux et aux contre-mesures médicales ;
- b) de promouvoir la solidarité et le panaméricanisme au moyen de la participation aux Fonds renouvelables régionaux, en explorant des domaines allant au-delà de l'engagement actuel ;

- c) d'approuver les priorités stratégiques des Fonds renouvelables régionaux afin d'aider les États Membres à relever les défis et opportunités émergents, tout en permettant une flexibilité accrue et des approches innovantes dans l'utilisation de ces Fonds ;
- d) d'autoriser le Directeur à utiliser, à sa discrétion et sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à 15 % des comptes de capital des Fonds renouvelables régionaux pour encourager l'innovation et la fabrication régionales, mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement innovantes, négocier des accords pré-pandémiques et élaborer des initiatives de financement, le tout dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de santé émergents des États Membres.

(OP)2. De demander au Directeur :

- a) d'utiliser les comptes de capital des Fonds renouvelables régionaux pour continuer à fournir des financements à court terme par le biais de lignes de crédit en priorité ;
 - b) d'exempter, à sa discrétion, la composante de 2,5 % pour les comptes de capital de la taxe imposée sur l'achat de fournitures de santé publique lorsque *i)* les produits sont fabriqués dans la Région, pour encourager la fabrication régionale et l'autosuffisance, ou *ii)* les produits ont un impact budgétaire élevé, par exemple pour l'achat de gros volumes de produits à coût élevé ;
 - c) de faire rapport sur la mise en œuvre des flexibilités ci-dessus aux Organes directeurs de l'OPS à la fin de l'exercice biennal 2026-2027.
-